

**COMITÉ DE PARENTS**

Procès-verbal de la séance tenue le lundi 14 novembre 2011

<b>Représentant(e)s</b>			
Adrien-Gamache	—	Lajeunesse	Mélanie Lajoie
André-Laurendeau	Carmen Poulin	Laurent-Benoît	—
Antoine-Brossard	Marie-Èlène L'Espérance Louise Lalumière (S)	Le Déclic	—
Armand-Racicot	Lélia Tabard	Lionel-Groulx	—
Bel-Essor	—	Marie-Victorin (Brossard)	Véronique Martel
Bourgeois-Champagnat	Nidal Joad	Marie-Victorin (Longueuil)	Lynda Roy
Carillon	Steve Michaud	Maurice-L.-Duplessis	Daniel Brunelle
Charles-Bruneau	Jean-Luc Lafleur	Mgr-A.-M.-Parent	Isabelle Émard
Charles-LeMoyne	—	Monseigneur-Forget	—
Christ-Roi	Mylène Mercier	Paul-Chagnon	Annick Provost
Curé-Lequin, Du	Yanick Cyr	Paul-De Maricourt	—
D'Iberville	Nathalie Kléber	Pierre-Brosseau	Denis Cadotte
De La Mosaïque	Julie Mercier	Pierre-D'Iberville	Isabelle Tardif
De Maricourt	Louise Lafleur	Pierre-Laporte	—
De Normandie	David Laferrière	Préville	—
Des Mille-Fleurs	Sorin Sterescu	Rabeau	Chantal Lussier
Des Quatre-Saisons	—	Sainte-Claire (Brossard)	—
Des Saints-Anges	—	Sainte-Claire (Longueuil)	Annie Beaudin
Du Jardin-Bienville	Guillaume Désilets	Saint-Jean-Baptiste	—
Du Tournesol	Reine Foubuë	Saint-Joseph	—
Du Vent-Nouveau	Serge Lefebvre	Saint-Jude	Annie Bélanger
École des Petits Explorateurs	—	Saint-Laurent	Bettina Rey
École secondaire Saint-Edmond	—	Saint-Romain	—
Félix-Leclerc	Danielle Brassard-Leduc	Samuel-De Champlain	—
Gaétan-Boucher	—	Secondaire participative l'Agora	Lynda Roy
Gentilly	Marie-France Craig	Tourterelle	Lucie Michaud
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve		
Georges-P.-Vanier	Éric Richer	Comité ÉHDAA	Laurent Pellerin Carmen Poulin (S)
Gérard-Filion	Manon D'Astous Marie-France Cordeau (S)	Secrétaire administratif	Guillaume Désilets
Guillaume-Vignal	Andréanne Gélinas	<b>Participants</b>	
Hélène-De Champlain	—	Direction générale	M. Anthony Bellini
Hubert-Perron	Pierre Filiatreault	Organisation & transport scolaire	M. Pierre Vocino
Internationale de Greenfield Park	Gessie Exantus	Secrétariat général	Me Marylène Drouin
Jacques-Ouellet	—		
Jacques-Rousseau	Jacques Seminario		
Joseph-De Sérigny	Suzanne Carrier		

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

En l'absence de la présidente, Mme Monique Bastien, l'assemblée se déroule sous la présidence du vice-président, M. Jean-Luc Lafleur.

M. Jean-Luc Lafleur, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19h20.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CP-1031-14-11** **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Élène L'Espérance d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

### **ADOPTÉE UNANIMEMENT**

L'ordre du jour adopté est le suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Parole à la présidence
5. Parole à la direction générale
  - 5.1. Questions des représentants

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

6. Plan triennal d'utilisation des immeubles 2012-2015
  - 6.1. Présentation
  - 6.2. Questions des représentants
7. Politique relative aux contributions financières des parents d'élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire
  - 7.1. Présentation
  - 7.2. Questions des représentants

PAUSE

#### **AFFAIRES INTERNES**

8. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2011
9. Soirée d'information sur les budgets
10. Autres points
11. Parole aux parents-commissaires
12. Parole au représentant ÉHDAA
13. Parole aux membres
14. Levée de l'assemblée

## 3. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public n'est présent.

## 4. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

M. Jean-Luc Lafleur souhaite bonsoir à tous et demande aux représentants de remplir la feuille de présence.

## 5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Bellini présente deux activités en lien avec la programmation culturelle 2011-2012 : le concert de Noël du 7 décembre prochain et les *Matinées symphoniques versicolores* qui suivront le 8 décembre.

Le conseil des commissaires a souligné la performance de Mme Marie-Ève Lazure, diplômée de Jacques-Rousseau. Celle-ci a remporté la médaille d'excellence au 41<sup>e</sup> *Mondial des métiers* de la formation professionnelle.

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) a lancé un espace virtuel d'orientation pour les parents à l'adresse suivante : [choixavenir.ca/parents](http://choixavenir.ca/parents).

Environ la moitié des écoles primaires relèvera le *Grand Défi Pierre Lavoie* et participera à l'activité *Aiguise ta matière grise*.

L'Orchestre symphonique de Longueuil et ses partenaires, dont fait partie la CSMV, s'est vu remettre le *Prix Impact Social* pour sa série jeunesse *Portée pédagogique*.

M. Pierre Vocino répond aux questions posées, lors de la dernière assemblée, par Mmes Marie-Èlène L'Espérance et Nathalie Kléber à propos du transport. Il en ressort entre autres les points suivants :

- La carte OPUS est valide pour deux ans, payable une seule fois; les gens peuvent donc la remplir comme ils veulent. Par exemple, il y a un tarif de dix dollars pour six passages.
- Il est par ailleurs pris en note de vérifier la possibilité de prendre entente avec le réseau de transport pour les premiers jours d'école, comme cela se fait sur la Rive-Nord depuis des années.
- On note aussi que les frais demandés au CÉGEP incluent les frais de transport.
- La problématique concernant le transport des élèves de maternelle, se situe au niveau de la surveillance. En effet, les surveillants en place en matinée surveillent les élèves du primaire, ce qui voudrait dire que les élèves de maternelle se rendraient seuls au service de garde. De plus, l'horaire est déterminé par chaque établissement et le nombre d'heures d'enseignement au préscolaire n'est pas le même qu'au primaire

### 5.1. Questions des représentants

Mmes et MM Marie-Èlène L'Espérance, Carmen Poulin, Reine Foubuë, Louise Lafleur, Marie-France Craig, Sorin Sterescu, Daniel Brunelle et Nidal Joad prennent la parole. Il en ressort entre autres les points suivants :

- Le Comité de parents a transmis la demande pour l'envoi par courriel des documents des assemblées. Une vingtaine de copies papier seront disponibles à chaque mois. Si des changements doivent être apportés, ils pourront l'être ultérieurement. Un sondage auprès des représentants du Comité pourra être fait. Par ailleurs, il faudrait faire attention aux extensions des fichiers afin que ceux-ci s'ouvrent automatiquement.
- De manière générale, la commission scolaire se penche sur la transition vers l'électronique pour tous les secteurs. Certaines commissions scolaires n'ont plus de version papier de leurs documents.
- Il y a un protocole à suivre en situation de crise. De l'aide a été livrée, tant aux jeunes qu'aux professionnels, à Jacques-Rousseau et à l'ancienne école primaire de la jeune élève qui a été victime d'un acte tragique le 4 novembre dernier. Mme Marie-France Craig tient d'ailleurs à remercier les intervenants de la commission scolaire pour la rapidité de leur intervention.
- Afin de déployer de l'aide lors de situation d'urgence, la commission scolaire doit être mise au courant. Une vérification sera faite auprès des directions afin que les renseignements circulent adéquatement entre les divers intervenants lors d'un événement.
- L'enseignement de l'anglais intensif sera abordé lors d'une prochaine rencontre.

## **6. PLAN TRIENNAL D'UTILISATION DES IMMEUBLES 2012-2015**

### **6.1. Présentation**

M. Pierre Vocino présente le document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire Marie-Victorin 2012-2015* et précise que, bien que celui-ci soit un plan s'étalant sur trois ans, cet exercice est repris annuellement. De plus, trois facteurs ont contribué aux changements apportés au présent plan: la baisse de ratio dans les classes, une clientèle plus nombreuse que les données du MELS, la nouvelle pondération dans certaines classes spécialisées.

### **6.2. Questions des représentants**

Mmes et MM Annie Bélanger, Nathalie Kléber, Reine Foubuë, Andréanne Gélinas, Annie Beaudin, Daniel Brunelle et Denis Cadotte prennent la parole. Il en ressort entre autres les points suivants :

- Les immeubles en location ou vacants ne devraient pas revenir dans le réseau de la commission scolaire car ils ne sont pas assez gros et/ou nécessiteraient trop d'investissements.
- Au primaire, les calculs se font par locaux car les élèves restent dans la même classe. Au secondaire, comme les élèves se déplacent, les calculs se font par places—élèves.
- La commission scolaire offre effectivement des services au Centre hospitalier Charles-LeMoyne.
- La commission scolaire prévoit qu'une école doit avoir les quatre locaux de base suivants : bibliothèque, gymnase, salle pour le service de garde, salle du personnel.
- La capacité d'accueil d'une école avec 24 groupes ou moins doit avoir au minimum 1 local polyvalent. S'il y a plus de classes, il y a donc moins de locaux polyvalents; la commission scolaire a dû changer sa façon de faire avec le temps car les données utilisées ont changé.
- Il n'est pas possible d'utiliser le local polyvalent pour en faire un local—classe.
- Les prévisions d'effectifs du MELS ne sont pas une science exacte, mais les chiffres tombent assez justes d'années en années. Par exemple, en 2011-2012, il y a 117 élèves de plus que prévus sur un total d'environ 30 000.
- La commission scolaire peut déplacer un élève dans un rayon de 20 km. Du nord au sud, la CSMV n'a pas cette distance.
- Lorsqu'il y a un surplus dans une école, c'est la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les écoles* qui est utilisée pour déterminer quels élèves seront transférés, sans égard aux difficultés vécues par ceux-ci.
- Bien qu'il y ait certaines balises pour déclarer un local comme salle de classe, un espace sans fenêtre peut en devenir une.
- L'école spécialisée St-Jude a sa propre capacité d'accueil, comme les autres établissements, même avec ses services d'audiologie et d'orthophonie.
- Les directions sont au fait de toutes ces données et sont elles aussi consultées.

## **7. POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

### **7.1. Présentation**

Me Marylène Drouin présente le document *Politique relative aux contributions financières des parents d'élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*. Celle-ci précise que le dossier sera par la suite conduit par Me Alice Raynard.

### **7.2. Questions des représentants**

Mmes et MM Lucie Michaud, Suzanne Carrier, Lélia Tabard, Reine Foubuë, Carmen Poulin,

Louise Lalumière, Danielle Leduc, Serge Lefebvre, Annie Beaudin, Marie-Èlène L'Espérance, Jacques Seminario et Daniel Brunelle prennent la parole. Il en ressort entre autres les points suivants :

- À la page 5, lorsque l'on lit « projets particuliers », il faut comprendre que c'est pour une concentration dans toute l'école, comme par exemple les écoles Félix Leclerc et Internationale de Greenfield Park, et non à l'intérieur d'une pédagogie particulière, comme par exemple, l'école Tourterelle.
- Le logo dont fait référence la politique concerne les équipes sportives.
- La définition « *Les frais reliés à la formation donnée aux élèves au-delà des heures prévues par le Régime pédagogique* » correspond aux activités parascolaires.
- La loi ne permet pas d'avoir un fournisseur unique. La commission scolaire ne pourrait donc pas, par exemple, avoir recours aux services d'un acheteur pour essayer d'avoir les articles à un coût moindre.
- C'est le rôle de la direction, et non celui du conseil d'établissement, de vérifier, le cas échéant, si les cahiers d'exercices ont été suffisamment utilisés. De la même manière, c'est à la direction d'approuver le matériel selon le cycle. Il faut que le matériel soit le moins cher possible. Dans le cas d'un changement d'enseignant, les mêmes notions doivent s'appliquer.
- La notion d'hygiène a été très déterminante dans l'élaboration de la politique. C'est pourquoi la seule différence avec la liste du MELS est la flute.
- Il y a des frais pour les cours d'été et pour le transport.
- Le conseil d'établissement peut déterminer les principes qui encadrent ses frais chargés aux parents.
- Bien que les frais puissent varier beaucoup pour les mêmes services d'un établissement à l'autre, il faut comprendre que le rôle de la commission scolaire se situe dans l'établissement des balises.
- Il n'est pas interdit de publier les redditions de compte au public, mais les frais doivent tout de même refléter la réalité spécifique de chaque milieu. Par ailleurs, les parents ont besoin d'avoir accès à des renseignements pour se comparer.
- Les frais relatifs aux classes relation, par exemple, peuvent être différents d'une école à l'autre, car il faut tenir compte du niveau des élèves.
- Il appert que c'est finalement souvent la faute des directions si certaines écoles se retrouvent avec des frais trop élevés. Par ailleurs, c'est aussi le rôle du parent de regarder ce qui se fait ailleurs.
- Il faudrait préciser plus spécifiquement dans la politique ce que signifie un cahier « maison ». Il est à noter que certaines écoles chargent trop cher pour ceux-ci. Ceci pourrait faire partie d'une prochaine recommandation.

*\* M. Bellini informe les représentants que la Direction de la santé publique se prépare pour une campagne de vaccination contre la rougeole. Celle-ci sera organisée par les CSSS. Il précise que la commission scolaire n'a pas vraiment son mot à dire à propos de cette intervention.*

## **AFFAIRES INTERNES**

### **8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 17 OCTOBRE 2011**

Mme Isabelle Tardif se questionne sur la mention « Adoptée unanimement » au point 8. Il est à noter que c'est la résolution entière qui est adoptée unanimement et non chaque membre.

Au point 6.2, l'expression « ... le ministère « travaille » les notes. » a été celle utilisée. Il faut comprendre ici que le ministère pondère les résultats avec une table de conversion.

M. Serge Lefebvre se demande pourquoi il est fait mention d'un écart de 2 000 élèves au point 9, alors que le chiffre donné ce soir est de 117.

Il est à noter que le nombre d'élèves a été corrigé à la baisse pour cette année.

**CP-1032-14-11** **IL EST PROPOSÉ** par M. Denis Cadotte d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2011 tel que déposé.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT.**

## **9. SOIRÉE D'INFORMATION SUR LES BUDGETS**

M. Lafleur précise que la soirée d'information sur les budgets sera présentée juste avant la prochaine assemblée du 12 décembre prochain et ce, à 18h30. Il précise que les représentants peuvent transmettre l'invitation aux membres de leur conseil d'établissement. Une vérification sera faite pour voir si un parent qui ne fait pas partie d'un conseil d'établissement peut y assister.

## **10. AUTRES POINTS**

M. Lafleur rappelle aux représentants de soumettre les informations des deux présentations de ce soir aux conseils d'établissement.

## **11. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES**

M. Sorin Sterescu et Mme Carmen Poulin font un résumé des dernières rencontres du conseil des commissaires.

Il a été entre autres question du plan de redressement financier, instauré pour répondre aux exigences du MELS, suite au déficit déclaré l'an dernier. Celui-ci est par ailleurs moins grand que prévu. Le plan a donc pu être balancé à zéro avec, d'un côté la ponction effectuée par le MELS et de l'autre, un jeu d'adresse avec certaines règles comptables propres au MELS.

Beaucoup de travail a été effectué par la *Fédération des commissions scolaires du Québec* concernant la baisse de financement avancée par le ministère.

En plus du plan triennal, le conseil des commissaires travaille présentement sur les orientations du plan d'organisation scolaire au secondaire. Celui-ci sera présenté au printemps, dans un contexte de baisse de la clientèle.

Il a été question d'un projet de l'école secondaire André-Laurendeau qui permet de fournir un service de surveillance pour l'heure du dîner, avec des frais quotidien de 0,25\$ par élève.

Le conseil de commissaires a procédé à la nomination de Mme Sophie Lussier à titre de directrice du service des ressources humaines.

La Ville de Longueuil a procédé à la mise en place de corridors scolaires autour des écoles de la ville.

Le conseil des commissaires s'est penché sur un dossier relevant du protecteur de l'élève.

Les commissaires se penchent eux aussi sur la politique des frais chargés.

Une rencontre du *Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM)* a eu lieu le 5 novembre dernier.

Une visite des différents centres de formation professionnelle s'est déroulée le 9 novembre dernier.

La commission scolaire Marie-Victorin était finaliste pour le *Prix d'excellence de l'administration publique du Québec 2011* pour le projet du centre Ste-Agnès.

## **12. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA**

M. Laurent Pellerin fait un résumé de la dernière assemblée du comité.

Le comité a procédé à la nomination des organismes qui siégeront sur le comité. Pour l'instant, seuls l'*Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)* et le CLSC ont signifié leur intérêt.

Les membres du comité ont eu deux présentations sur le bulletin unique et sur le canevas de plan d'intervention national. Celles-ci étaient livrées par Mme Marie-France Martinoli.

Le comité a établi son calendrier des sujets de l'année.

Le comité se penche présentement sur la passerelle CPE—primaire.

---

**13. PAROLE AUX MEMBRES**

M. Sorin Sterescu indique qu'il fera la demande pour que des projecteurs soient disponibles pour ceux qui n'utiliseront que les versions électroniques des documents lors des prochaines assemblées.

Mme Nathalie Kléber voudrait avoir accès aux documents en version papier avant les assemblées, afin de les consulter adéquatement. Malgré tout, elle considère que l'idée de la version électronique par courriel est intéressante.

Mme Danielle Leduc se demande s'il est possible d'avoir, comme pour le remboursement des frais de kilométrage, un remboursement pour l'utilisation des cartouches d'encre.

M. Lafleur précise qu'il fera les vérifications nécessaires concernant les deux points précédents et qu'il reviendra là-dessus ultérieurement.

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CP-1033-  
14-11**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Élène L'Espérance de lever l'assemblée. Il est 22h10.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Jean-Luc Lafleur  
Vice-président

---

Guillaume Désilets  
Secrétaire administratif

---